

COMMUNE DE PERROY

Election du Syndic du 15 mai 2011

Procès-verbal communal

Le Bureau électoral, constatant :

- Que la liste pour la syndication comporte le nom d'un seul candidat, a été déposée dans les délais légaux,
- que la liste déposée est conforme aux articles de la LEDP et de son règlement d'application (RLEDP),
- qu'un seul siège est à repourvoir,

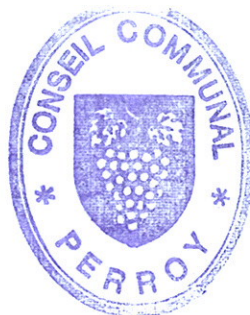
PROCLAME

Monsieur Charles MULLER, né le 18.12.1949, originaire de Yens sur Morges, domicilié à la Route du Chêne 6, 1166 Perroy, est **élu tacitement Syndic** pour la législature 2011-2016.

En application de l'arrêté de convocation du 15 septembre 2010, le Bureau électoral demande à la Préfecture du District de Nyon, l'annulation du scrutin populaire prévu le dimanche 15 mai 2011.

Pour le Bureau électoral

Le président du bureau:



La secrétaire:



Perroy, le 5 avril 2011